RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

4° trimestre de l'année 2016

Actes publiés au siège du Parc naturel régional de Chartreuse



TITRE I: DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

En date du 21 octobre 2016

- 18 Décision modificative n°1 au budget 2016 budget principal
- 19 Modification du périmètre d'étude pour la révision de la charte

TITRE II: DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 21 octobre 2016

- 37 Chèques cadeaux personnel
- 38 Indemnités de gestion versée au Receveur municipal
- 39 Protocole de modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations
- 40 Renouvellement des membres du conseil scientifique du Parc
- 41 Convention de partenariat 2016 entre le Parc, l'AAC et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont Blanc
- 42 Soutien au projet « Sur les Pas des Huguenots »
- 43 Opération collective de modernisation en milieu rural aide à l'investissement
- 44 Approbation de l'opération « Animation de la stratégie Espace Valléen et accompagnement de la mise en place de la gouvernance de la destination Chartreuse » 45 Aides à manifestations octobre 2016
- 46 Information sur les actions citoyennes et collectives de production d'énergie renouvelable et possibilités d'implication du Parc

En date du 9 décembre 2016

- 47 Représentations extérieures
- 48 Détermination des critères d'appréciation de la valeur professionnelle dans le cadre de l'entretien professionnel
- 49 Mise en place du RIFSEEP
- 50 Congrès national des PNR de France Remboursement des frais
- 51 Animation du Plan Pastoral Territorial porté par le PNR de Chartreuse Année 2017
- 52 Animation pour la « promotion des circuits courts alimentaires et la valorisation des produits »
- 53 Organisation de la « Ronde Gourmande » les 16, 17 et 18 décembre 2016
- 54 Adhésion du Parc de Chartreuse en tant que personne morale à Réserve Naturelle de France
- 55 Gestion des sites Natura 2000 isérois –reconduction de la convention de gestion pour 2016
- 56 Gestion des sites Natura 2000 isérois animation 2017
- 57 Avenant à la convention relative au fonds de transition énergétique pour la croissance verte
- 58 Animation pour la réalisation d'un schéma de mobilisation des bois
- 59 Animation et gestion du programme européen LEADER 2017
- 60 Aide à manifestations décembre 2016
- 61 Approbation de l'opération « Animation de la stratégie Espace Valléen et accompagnement de la mise en place de la gouvernance de la destination Chartreuse »

TITRE III : DECISIONS DU PRESIDENT		
	NEANT	
TITRE IV : ARRETES DU PRESIDENT		
	NEANT	

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

En date du 21 octobre 2016

- 18 Décision modificative n°1 au budget 2016 budget principal
- 19 Modification du périmètre d'étude pour la révision de la charte

DELIBERATION COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 21 octobre 2016, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 10 octobre 2016, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice :

représentants 136 voix

Nombre de membres présents:

40

représentants 52 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 53 représentants 72 voix

Délibération n°CS2016/18

Votants (en voix): 72 Exprimés (en voix): 72

Pour:

Contre:

0

Abstention:

0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

PREFECTURE DE L'ISERE

0 8 NOV. 2016

SECTION COURRIER 3

OBJET: Décision modificative n°1 au budget 2016 - budget principal

LISTE DES PRESENTS

1er collège – Délégués du Conseil Régional R.A. 1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie LANGENIEUX-VILLARD Philippe

> ^{2ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère 1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline ENGRAND Christophe GERIN Anne

> 3ème Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie 1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4ème Collège - Délégués des Villes Portes 1 représentant = 1 voix délibérative

5ème collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ALEX Michel BIENASSIS Brigitte **DELPHIN Maurice** DOLIS Hélène **DUISIT Robert ESCARON** Dominique

GUERPILLON Yves GUIBERT Yves LE GOUIC François **LENFANT** Anne LOVERA Jean **ORHLIEB Maxence** PETIT Jean-Paul PIGNARD-MARTHOD Nicole PRACHE Olivier **PUGET Stéphane** QUEMART Philippe **REDA Franck** ROUGIER Alain **VEUILLET Pascal** VIAL Cédric

6ème collège - Délégués des communes de Piémont de Chartreuse 1 représentant = 1 voix délibérative

BEAUME Bernard BERNE Denis BONNEFON Geneviève CANIVET Bernard CHENE Gérard CREPEAU Danièle FASSEL Jean **QUAIX Mireille**

VILLIEN Roger

7ème collège – Délégués des Intercommunalités 1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul DAL'LIN Gérard POULET Jean-Luc SEJOURNE Denis

EXCUSES

POUVOIRS

1er collège – Délégués du Conseil Régional R.A. 1 représentant = 5 voix délibératives

BADDREDINE Chokri **GIRAUD** Eliane

MONTORO-SADOUX Marie-Pierre

A BERANGER Nathalie

REPENTIN Thierry

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André

A BURLET Céline A GERIN Anne

POLAT Julien

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

A WOLFF Corine

MITHIEUX Lionel

4ème Collège - Délégués des Villes Portes 1 représentant = 1 voix délibérative

LEBLANC Christian MERIAUX Pierre

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard
BARRIER Pierre
BRIGULGLIO Antonino
DESAUTEL Frédéric
DUPRAZ Marc
LELEU Sophie
RICHEL Jacques

A BIENASSIS Brigitte

A ENGRAND Christophe

6ème collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse 1 représentant = 1 voix délibérative

BERANGER Hubert

BURDET Gérard A SEJOURNE Denis BURGAT Michel A CLARET Jean-Paul

CARREL Christine

CHEVROT Blandine A DOLIS Hélène

GUILLON Dominique A BONNEFON Geneviève

PERRET Jacques A CHENE Gérard

PIN Marcel

TERPENT René A ESCARON Dominique

VAUSSENAT Gilles A LOVERA Jean

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités 1 représentant = 1 voix délibérative

HUGELE Fabrice

OBJET: Décision modificative n°1 au budget 2016 - budget principal

Cette décision modificative porte sur :

Des ajustements sur le budget structurel

<u>Des ajustements sur le programme opérationnel inscrit au budget du Parc</u> : Intégration budgétaire d'actions du programme d'actions 2016 dont les financements ont été acquis après le vote du budget primitif.

Ces ajustements concernent à la fois la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Un ajustement sur la refacturation à la réserve naturelle

La décision modificative s'équilibre ainsi à hauteur de 213 087 € en section de fonctionnement et de 110 127 € en section d'investissement.

Section de fonctionnement

Pour mémoire, les rubriques du budget de fonctionnement sont les suivantes :

- Budget structurel
- · Actions structurantes
- Missions spécifiques

Ces 3 rubriques forment le fonctionnement de base du syndicat mixte.

La section de fonctionnement comprend également :

- Actions inscrites en section de fonctionnement (programme d'actions)
- Réserve naturelle
- Amortissements
- Autres opérations (opérations financières /d'ordre)

Sont concernées par cette décision modificative les rubriques suivantes :

- Le budget structurel
- Actions inscrites en section de fonctionnement
- Réserve naturelle
- Autres opérations.

Budget structurel

Montant des dépenses :

-18 000 €

Montant des recettes :

17 000 €

Solde de financement :

+ 35 000 €

En dépenses, il s'agit :

- de prendre en compte le coût à la charge du syndicat mixte lié à la validation de services de contractuels par des agents devenus titulaires
- de transférer 35 000 € affectés au budget communication vers la section d'investissement afin de répondre à un des objectifs fixés pour cette année : améliorer la communication numérique.

Ce budget de 35 000 € est dédié à la refonte de notre site internet qui date de 2010 et accuse une certaine obsolescence tant dans ses fonctionnalités qu'en termes de sécurité. La refonte du site permettra de mettre en œuvre une stratégie de communication trans-média mêlant vidéo, images, son, intégration des réseaux sociaux, mise en place de campagne de mailing.

Du coté des recettes, 17 000 € de remboursement sur absence de différents agents sont pris en compte.

Actions inscrites en section de fonctionnement

Montant des dépenses :

184 265 €

Montant des recettes :

184 265 €

Solde de financement :

0 €

Le Comité Syndical du 30 avril 2016 a approuvé le programme opérationnel pour l'année 2016. 6 opérations ont déjà été inscrites au budget primitif en section de fonctionnement. Il est proposé d'intégrer budgétairement les opérations portées par le Parc naturel régional de Chartreuse en maîtrise d'ouvrage qui ne l'ont pas été au budget primitif.

14 opérations font l'objet d'une inscription budgétaire en section de fonctionnement à l'occasion de cette décision modificative :

Echanges scolaires pour 5 000 €

Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 1er degré pour 34 818 € Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 2 ème degré pour 8 820 € Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances pour 6 300 € Soutien aux projets pédagogiques hors temps scolaire pour 6 000 € Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaire pour 4178 € Mise en place du plan d'action territoire à énergies positive (TEPOS) pour 28 140 € Faciliter la prise en compte des aménités dans la gestion forestière pour 13 500 € Valoriser les outils de médiation et de sensibilisation en paysage et en urbanisme pour 6 160 €

Recherche des sites de swarming des chiroptères sur le territoire Parc pour 16 860 € Valoriser les connaissances et savoir faire de la plateforme environnement pour 17 709 € Etude et accompagnement pour la mise en place d'un point de vente collectif pour les producteurs fermiers pour 14 790 €

Démarches expérimentales : approche globale et transversale du développement économique pour 15 000 €

Evaluation des projets d'hébergements touristiques innovants et expérimentaux : Gites greniers et Da'huttes pour 6 990 €.

La présentation action par action, article par article est annexée au présent rapport

Refacturation budget annexe réserve naturelle

Montant des dépenses : 11 822 €

Montant des recettes :

11 822 €

Solde de financement :

0€

Il s'agit de prendre en compte des charges de personnel complémentaires pour la réserve pour 11 822 € qui lui seront refacturées en fin d'année.

La section d'investissement présente un besoin de financement de 52 200 € qu'il est proposé de financer par virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Compte tenu des différents soldes détaillés ci-dessus, les autres opérations sont les suivantes :

Autres opérations/opérations financières ou d'ordre

021 - Virement à la section d'investissement :

52 200 €

022 - Dépenses imprévues de fonctionnement :

- 17 200 €

Au total, la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 213 087 €.

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 110 127 €.

Logistique de la structure

Prise en compte de la recette de cession des deux véhicules pour 6 926 € - somme reprise en dépense pour le même montant.

4 actions du programme 2016 font l'objet d'une inscription budgétaire :

Déploiements TIC

Inscription de l'application métier de gestion de l'assainissement non collectif pour un montant de dépenses TTC de 22 152 € et une recette de 18 460 €

Inscription de l'acquisition d'outils dédiés au système d'information territorial pour 16 978 € en dépenses TTC et une recette de 14 148 €.

Signalétique

Inscription de l'action gestion et limitation des loisirs motorisés pour une dépense TTC de 8 520 € avec une recette de 7 100 €

Inscription de l'action pour la gestion et la préservation du tétras lyre pour une dépense TTC de 13 551 € et une recette de 11 293 €.

Inscription des crédits pour la <u>refonte du site internet</u> dans l'opération déploiements TIC (transfert des crédits de la section de fonctionnement)

La section d'investissement présente un besoin de financement global de 52 200 € qu'il est proposé de couvrir par virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- D'adopter la décision modificative N°1 au budget principal 2016 qui s'équilibre ;
 - En section de fonctionnement à hauteur de 213 087€.
 - En section d'investissement à hauteur de 110 127€

et dont la présentation réglementaire figure en annexe.

Ainsi fait et délibéré le21 octobre 2016

Pour copie conforme,

le Président

Publiée le 25/10/2016

Délibération n° CS 2016/18

DELIBERATION COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 21 octobre 2016, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 10 octobre 2016, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice :

représentants 136 voix

Nombre de membres présents:

38

représentants 50 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 51 représentants 70 voix

Délibération n°CS2016/19

Votants (en voix): 70

Exprimés (en voix): 70 Pour:

70

Contre:

0

Abstention:

0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET : Modification du périmètre d'étude pour la révision de la Charte

PREFECTURE DE L'ISERE

3 1 OCT. 2016

SECTION COURRIER 3

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A. 1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie LANGENIEUX-VILLARD Philippe

> ^{2ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère 1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline ENGRAND Christophe GERIN Anne

> 3ème Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie 1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine

4ème Collège - Délégués des Villes Portes 1 représentant = 1 voix délibérative

5ème collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ALEX Michel **BIENASSIS Brigitte DELPHIN Maurice** DOLIS Hélène **DUISIT Robert ESCARON** Dominique

GUERPILLON Yves GUIBERT Yves LE GOUIC François **LENFANT Anne** LOVERA Jean **ORHLIEB Maxence** PETIT Jean-Paul PIGNARD-MARTHOD Nicole PRACHE Olivier **PUGET Stéphane** QUEMART Philippe **REDA Franck ROUGIER Alain** VEUILLET Pascal VILLIEN Roger

6ème collège - Délégués des communes de Piémont de Chartreuse 1 représentant = 1 voix délibérative

BEAUME Bernard BERNE Denis BONNEFON Geneviève **CANIVET Bernard CHENE Gérard** CREPEAU Danièle FASSEL Jean

> 7ème collège – Délégués des Intercommunalités 1 représentant = 1 voix délibérative

CLARET Jean-Paul DAL'LIN Gérard POULET Jean-Luc SEJOURNE Denis

EXCUSES

POUVOIRS

1er collège – Délégués du Conseil Régional R.A. 1 représentant = 5 voix délibératives

BADDREDINE Chokri

GIRAUD Eliane

MONTORO-SADOUX Marie-Pierre

A BERANGER Nathalie

REPENTIN Thierry

2me collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André

A BURLET Céline

POLAT Julien

A GERIN Anne

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie 1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

A WOLFF Corine

MITHIEUX Lionel

4ème Collège - Délégués des Villes Portes 1 représentant = 1 voix délibérative

LEBLANC Christian MERIAUX Pierre

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard BARRIER Pierre BRIGULGLIO Antonino DESAUTEL Frédéric

A ENGRAND Christophe

A BIENASSIS Brigitte

DUPRAZ Marc LELEU Sophie RICHEL Jacques

6ème collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse 1 représentant = 1 voix délibérative

BERANGER Hubert

BURDET Gérard A SEJOURNE Denis BURGAT Michel A CLARET Jean-Paul

CARREL Christine

CHEVROT Blandine A DOLIS Hélène

GUILLON Dominique A BONNEFON Geneviève

PERRET Jacques A CHENE Gérard

PIN Marcel

TERPENT René A ESCARON Dominique

VAUSSENAT Gilles A LOVERA Jean

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités 1 représentant = 1 voix délibérative

HUGELE Fabrice

OBJET: Modification du périmètre d'étude pour la révision de la Charte

CONTEXTE

Le Comité syndical du Parc de Chartreuse a délibéré le 06 juillet 2016 pour lancer la révision de sa charte. Cette délibération comporte, comme le demande le Code de l'environnement, les objectifs et principes proposés pour la révision, les modalités d'association des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre et celles de concertation avec les partenaires associés ainsi que le périmètre d'étude.

Or, et toujours selon le Code de l'environnement, dans le cas d'un renouvellement du classement d'un Parc existant, et si un nouveau périmètre d'étude n'a pas été arrêté par la Région en concertation avec le Syndicat mixte au plus tard 3 ans avant l'expiration du classement, le périmètre d'étude correspond au périmètre du classement en cours. Ainsi, et comme ce délai des trois ans est dépassé, le périmètre d'étude du Parc de Chartreuse correspond aux 60 communes actuellement classées.

Cependant, ce périmètre d'étude peut être modifié par la Région puisque c'est elle qui prescrit la révision. En effet, le code de l'environnement précise que la région engage le classement ou le renouvellement du classement d'un parc naturel régional par une délibération qui prescrit l'élaboration ou la révision de la charte et définit le périmètre d'étude (extrait de l'article Article L333-1).

De plus, lors de la présentation en Comité syndical, les élus ont regretté que cette contrainte réglementaire ne permette pas de retenir le même périmètre d'étude qui avait été proposé lors de la révision de la charte actuelle, soit 65 communes. C'est pourquoi, la délibération du 06 juillet 2016 comportait en son sein deux cartes, une avec le périmètre à 60 communes et une avec l'ancien périmètre d'étude à 65 communes, permettant de prévoir d'ores et déjà une modification du périmètre d'étude.

D'ailleurs, suite à l'interpellation de certains élus, le Président avait répondu que compte tenu des problématiques de délais nous n'avions pas le choix, et qu'il fallait délibérer sur le périmètre autorisé, tout en précisant que nous demanderions que le périmètre d'étude soit modifié pour qu'il corresponde bien à la réalité du territoire.

PROPOSITION

Il est proposé de solliciter le Conseil régional et le Préfet de région afin de modifier le périmètre d'étude pour qu'il corresponde au périmètre de l'ancienne charte, soit 65 communes.

Cette modification mineure permettrait de revenir à un périmètre d'étude plus naturel et non contraint. Elle ouvrirait aussi la possibilité aux communes qui n'avaient pas approuvées la dernière charte de pouvoir le faire aujourd'hui.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

Syndieat Mixte

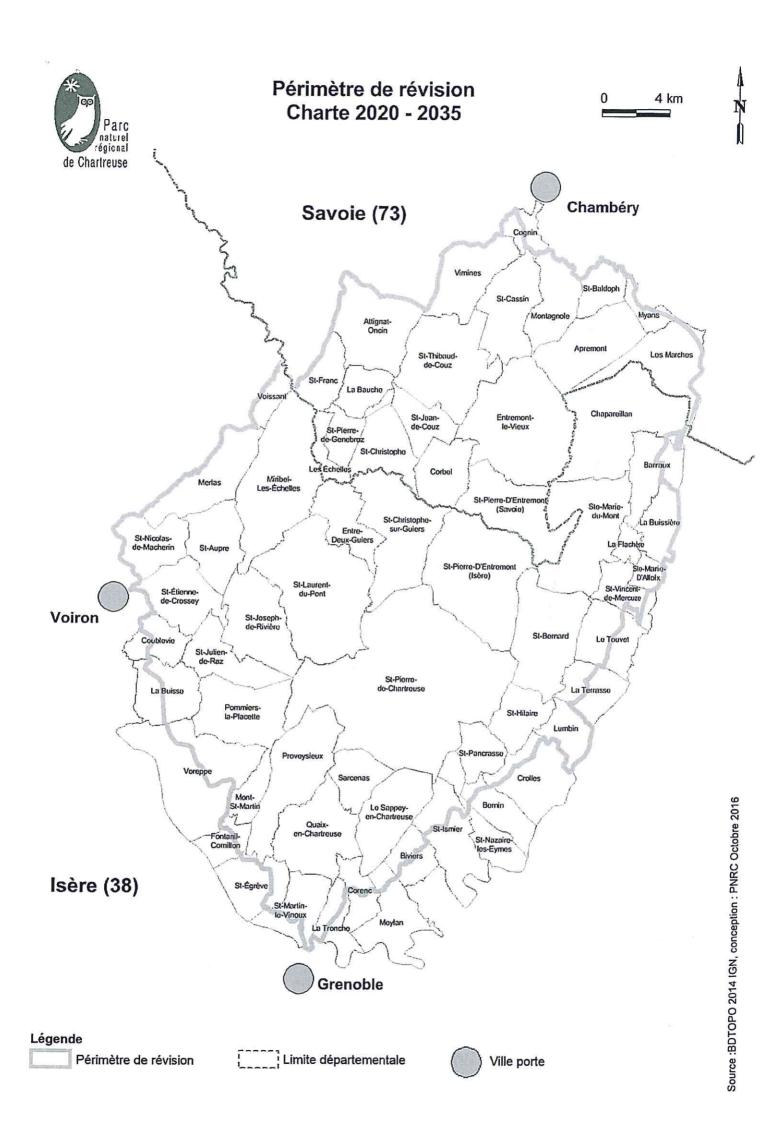
- D'approuver le nouveau périmètre d'étude tel que proposé sur la carte annexée à la présente délibération.
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré le 21 0 19 ppre 2016

Pour copie conformé le Président

Publiée le 25/10/2016

Délibération n° CS 2016/19



DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 21 octobre 2016

- 37 Chèques cadeaux personnel
- 38 Indemnités de gestion versée au Receveur municipal
- 39 Protocole de modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations
- 40 Renouvellement des membres du conseil scientifique du Parc
- 41 Convention de partenariat 2016 entre le Parc, l'AAC et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont Blanc
- 42 Soutien au projet « Sur les Pas des Huguenots »
- 43 Opération collective de modernisation en milieu rural aide à l'investissement
- 44 Approbation de l'opération « Animation de la stratégie Espace Valléen et accompagnement de la mise en place de la gouvernance de la destination Chartreuse »
- 45 Aides à manifestations octobre 2016
- 46 Information sur les actions citoyennes et collectives de production d'énergie renouvelable et possibilités d'implication du Parc

En date du 9 décembre 2016

- 47 Représentations extérieures
- 48 Détermination des critères d'appréciation de la valeur professionnelle dans le cadre de l'entretien professionnel
- 49 Mise en place du RIFSEEP
- 50 Congrès national des PNR de France Remboursement des frais
- 51 Animation du Plan Pastoral Territorial porté par le PNR de Chartreuse Année 2017
- 52 Animation pour la « promotion des circuits courts alimentaires et la valorisation des produits »
- 53 Organisation de la « Ronde Gourmande » les 16, 17 et 18 décembre 2016
- 54 Adhésion du Parc de Chartreuse en tant que personne morale à Réserve Naturelle de France
- 55 Gestion des sites Natura 2000 isérois –reconduction de la convention de gestion pour 2016
- 56 Gestion des sites Natura 2000 isérois animation 2017
- 57 Avenant à la convention relative au fonds de transition énergétique pour la croissance verte
- 58 Animation pour la réalisation d'un schéma de mobilisation des bois
- 59 Animation et gestion du programme européen LEADER 2017
- 60 Aide à manifestations décembre 2016
- 61 Approbation de l'opération « Animation de la stratégie Espace Valléen et accompagnement de la mise en place de la gouvernance de la destination Chartreuse »

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 21 octobre 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 10 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix Nombres de membres Présents : 18 représentants 23 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 24 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2016/n°37

Objet : Chèques cadeaux- Personnel

PREFECTURE DE L'ISERE

3 1 OCT, 2016

SECTION COURRIER 3

LISTE DES PRESENTS :

1 ° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	EO COLLECE A vanyagantant - Avair
	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2 ° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
ENGRAND Christophe	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	CHENE Gérard
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7 ^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	ARBOR Gérard à BIENASSIS Brigitte BARRIER Pierre
° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir - 4
° COLLEGE pouvoir = 1 voix	BURGAT Michel à CLARET Jean-Paul PERRET Jacques à CHENE Gérard SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc
elect Gilbert a WOLFF Corine	7 ^{ème} COLLEGE 1 romé
P COLLEGE pouvoir = 1 voix ERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix): 32 Pour : 30

Contre : 2 (B.Bienassis + 1 pouvoir)
Abstention :0

Ne prend (prennent) pas part au vote :0

Objet Chèques cadeaux - Personnel

RAPPEL

Depuis 2005, le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse attribue à ses agents des bons d'achat pour Noël.

En 2015, le bureau syndical avait alloué à chaque agent des bons d'achat représentant 150 €.

Par ailleurs, depuis 2013, le Parc attribue à l'ensemble des agents stagiaires, apprenti, titulaires et non titulaires des bons d'achats avec un panachage chèques cadeaux Cœur de Chartreuse et chèques cadeaux « habituels » à raison de 2 chèques cadeaux Cœur de Chartreuse minimum par agent, le reste étant laissé à la discrétion de chacun.

PROPOSITION

Il est proposer pour 2016, d'attribuer à l'ensemble des agents stagiaires, apprentis, titulaires et non titulaires travaillant pour le Parc des bons d'achats d'un montant global de 160 € avec un <u>panachage chèques cadeaux cœur de Chartreuse et chèques cadeaux « classiques » à raison de 2 chèques cadeaux cœur de Chartreuse minimum par agent, le reste étant laissé à la discrétion de chacun dans les mêmes conditions que les années précédentes.</u>

Pour les chèques cadeaux « classiques » une consultation a été faite auprès de 3 organismes : ENDERED, SODEXO et LA BANQUE POSTALE

Après analyse des offres, le choix du prestataire se porte sur la société ENDERED qui propose un choix d'enseignes permettant de satisfaire le plus grand nombre et un prix inférieur aux autres prestataires.

- Vu la loi 2007-148 relative à la modernisation de la Fonction Publique
- Vu la loi 2007-209 relative à la Fonction Publique Territoriale et précisant le rôle de l'employeur public en matière d'action sociale, Et au vu des éléments présentés ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'attribuer les bons d'achat d'une valeur de 160 € pour Noël au personnel dans les conditions définies ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à procéder au mandatement des sommes afférentes à cette décision y compris commissions, cotisations et contributions sociales.

Ainsi fait et délibéré le 21 octobre 2016, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 24/10/16

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 21 octobre 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 10 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix Nombres de membres Présents : 18 représentants 23 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 24 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2016/n°38

Page 1

Objet : Indemnités de gestion versées au Receveur municipal

PREFECTURE DE L'ISERE
2 5 OCT. 2016

SECTION COURRIER?

LISTE DES PRESENTS :

1 ° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2 ° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
ENGRAND Christophe	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	CHENE Gérard
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7 ^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	ARBOR Gérard à BIENASSIS Brigitte
	BARRIER Pierre
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
- COLLEGE POUTON TVOIX	BURGAT Michel à CLARET Jean-Paul
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7 ^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix): 32 Pour : 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention:0

Ne prend (prennent) pas part au vote:0

Objet : Indemnités de gestion versées au Receveur municipal

Le Président rappelle :

- La loi N° 82-213 du 2 mars 1982.
- Le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents de services extérieurs de l'Etat,
- L'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloués aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

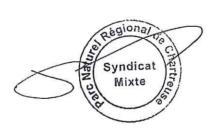
En 2015, le Bureau syndical, par délibération du 06 novembre 2015, avait décidé de reconduire au bénéfice du Receveur municipal l'indemnité de conseil et de budget.

Après en avoir délibéré le Bureau Syndical DECIDE:

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16/12/1983,
- D'octroyer au Receveur municipal en poste :
 - l'indemnité de conseil au taux maximum prévu par les textes,
 - l'indemnité de budget, conformément à l'arrêté du 16/12/1983 pour l'exercice 2016.

Ainsi fait et délibéré le 21 octobre 2016, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le





BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 21 octobre 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 10 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix Nombres de membres Présents : 18 représentants 23 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 25 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2016/n°39

Objet : Protocole de modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations

LISTE DES PRESENTS:

1 ° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2 ° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
ENGRAND Christophe	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	CHENE Gérard
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	\
	7 ^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	ARBOR Gérard à BIENASSIS Brigitte
	BARRIER Pierre
0.0011505	
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BURGAT Michel à CLARET Jean-Paul
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7 ^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	
2.31	

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix): 32 Pour : 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention:0

Ne prend (prennent) pas part au vote :0

Objet : Protocole de modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations

Le Gouvernement a proposé en juillet 2015 un projet d'accord «parcours professionnels, carrières et rémunérations ».

Ce protocole de modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations procède à une rénovation profonde des carrières et engage une revalorisation de tous les fonctionnaires à compter du 1er janvier 2016 ou 2017.

Un des éléments de ce protocole est l'intégration progressive d'une partie des primes dans le traitement indiciaire des fonctionnaires pour augmenter leur pension de retraite revalorisation indiciaire par ajout de 4 à 9 points majorés selon la catégorie hiérarchique, compensée par un abattement sur les indemnités).

Cette mesure est définie précisément par le décret n°2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre de la mesure dite «transfert primes/points».

Par souci d'équité entre les agents du Parc, et Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'appliquer aux agents contractuels de droit public du PNR de Chartreuse assimilés à un grade concerné par la revalorisation indiciaire, selon les mêmes modalités que celles appliquées aux fonctionnaires titulaires, la réforme sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations le transfert primes/points et la mesure d'abattement sur les indemnités perçues.
- D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

gional

Mixte

Ainsi fait et délibéré le 21 octobre 2016, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 24/10/16

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 21 octobre 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 10 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix Nombres de membres Présents : 18 représentants 23 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 24 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2016/n°40

Objet : Renouvellement de membres du Conseil Scientifique du Parc

LISTE DES PRESENTS :

1 ° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2 ° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
ENGRAND Christophe	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
3	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
-	CHENE Gérard
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7 ^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	ARBOR Gérard à BIENASSIS Brigitte
	BARRIER Pierre
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BURGAT Michel à CLARET Jean-Paul
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7 ^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix): 32 Pour : 32

Pour : 32 Contre : 0 Abstention :0

Ne prend (prennent) pas part au vote :0

Objet : Renouvellement de membres du Conseil Scientifique du Parc

CONTEXTE

Le premier Conseil scientifique du Parc a été créé le 13 octobre 1999 par décision du Bureau syndical. En 2010, pour la mise en œuvre de la deuxième charte du Parc (2008-2019), le conseil scientifique a été renouvelé pour la durée de cette nouvelle charte, soit jusqu'en 2019 (cf. délibération n°2010/35 du Bureau syndical du 16 juin 2010).

Le Conseil scientifique s'inscrit dans la gouvernance mise en place par le Parc pour élaborer et mettre en œuvre son projet de territoire. C'est pourquoi il est placé auprès du comité syndical, et par délégation, auprès du Bureau, avec qui et pour qui il doit travailler, tout en disposant d'une autonomie suffisante pour garantir la liberté de ses avis et travaux, y compris en termes d'auto saisine.

Le fonctionnement du conseil se cale sur les 3 grandes phases de la vie du Parc :

- la mise en œuvre de la charte actuelle et sa traduction en actions,
- l'évaluation et la prospective, à la charnière entre la seconde et la troisième charte (2016 - 2017).
- la préparation de la troisième charte (2017 2019).

RAPPEL

La mise en place d'un conseil scientifique n'est pas obligatoire au plan réglementaire. Cependant, elle est plus que souhaitée, notamment par le Conseil National de la Protection de la Nature.

En 2016, le conseil scientifique du Parc a été officiellement associé à la démarche de révision de la charte du Parc (*cf.* paragraphe 5.1 Instances de gouvernance de la délibération n°2016/17 du Conseil syndical du 06 juillet 2016).

OBJECTIFS

Le Conseil scientifique du Parc a pour principale finalité d'aider les élus dans la mise en œuvre du projet de territoire, dans une perspective de développement durable en en couvrant tous les champs : développement économique et social, préservation de l'environnement et des patrimoines, etc.

Il agit dans le cadre de son domaine de compétences qui concerne la mobilisation de connaissances et la mise en œuvre d'une démarche scientifique dans les différents domaines qui concernent le territoire, en conduisant des actions dans les champs de la recherche, du conseil, de l'expertise, de la pédagogie.

L'action du Conseil scientifique s'inscrit également dans l'objectif de développer la mission d'expérimentation et d'innovation des Parcs, notamment en améliorant l'articulation entre le Parc (élus, acteurs, équipe technique) et les dispositifs de recherche et d'innovation (Universités, pôles de compétitivité, etc.).

COMPOSITION ET ÉVOLUTION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le second conseil scientifique du Parc comportait 14 membres (cf. annexe). Il différait du premier conseil installé en octobre 1999 dans le sens d'une diminution des membres (14 au lieu de 22) et par un rééquilibrage au profit de disciplines non naturalistes et plus transversales (Agronomie des systèmes agro-pastoraux de montagne, Economie territoriale...). Le conseil scientifique est présidé par Fabien Hobléa, Université Savoie Mont Blanc, Laboratoire Edytem.

Le départ à la retraite ou le changement d'activité professionnelle de certains membres du conseil scientifique nous amène aujourd'hui à proposer la nomination de nouveaux

membres, membres qui seront cooptés par le conseil scientifique lors de la réunion du 18 octobre 2016.

Le constat d'un manque actuel dans les domaines de l'hydrologie, du droit, de l'ethnographie ou de la philosophie... laisse la possibilité d'élargir le conseil à 2 ou 3 personnes supplémentaires.

APPUI AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Avec l'élu délégué au Conseil scientifique, le directeur du Parc et un chargé de mission identifié assurent le lien permanent entre les activités du Parc et les travaux du Conseil scientifique.

Le Parc rembourse les frais de déplacements des membres du Conseil scientifique selon les modalités en vigueur.

Après en avoir délibéré le au Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver la nomination des nouveaux membres proposés, selon le tableau en annexe,
- D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 21 octobre 2016, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

Annexe à la délibération n° BS-2016/n°40

Renouvellement de la composition du conseil scientifique du Parc naturel régional de Chartreuse

Conseil scientifique nommé en 2010	Conseil scientifique renouvelé en 2016
BELMONT Alain Histoire moderne Maison des Sciences de l'Homme-Alpes	BELMONT Alain Histoire moderne Université Grenoble-Alpes, LARHRA (UMR CNRS 5190)
BOILEAU Hervé Génie de l'Environnement - Bâtiment durable - Energies renouvelables Polytech Annecy-Chambéry	BOILEAU Hervé Génie de l'Environnement - Bâtiment durable - Energies renouvelables Polytech Annecy-Chambéry
BRUN Jean-Jacques Pédologie et biodiversité forestière CEMAGREF Grenoble / UR Ecosystèmes Montagnards	BRUN Jean-Jacques Pédologie et biodiversité forestière IRSTEA Grenoble / UR Ecosystèmes Montagnards
CHICOINEAU Laurent Médiation scientifique CCSTI de Grenoble	GAUTHIER Catherine Médiation scientifique Museum d'Histoire naturelle de Grenoble
DOBREMEZ Laurent Agronomie des systèmes agro-pastoraux de montagne CEMAGREF Grenoble / UR Développement des Territoires Montagnards (DTGR)	MADELRIEUX Sophie Agro-écologie et interactions agriculture, filières et territoires IRSTEA Grenoble
FABRE Denis Géologie appliquée Centre National des Arts & Métiers	FABRE Denis Géologie appliquée Centre National des Arts & Métiers
GAUTHIER Dominique Mammalogie et éco-pathologie faune sauvage Laboratoire départemental Vétérinaire de Gap	GAUTHIER Dominique Mammalogie et éco-pathologie faune sauvage Laboratoire départemental Vétérinaire de Gap
HOBLEA Fabien Géographie environnementale Laboratoire Edytem Pôle Montagne	HOBLEA Fabien Géographie environnementale Université Savoie Mont Blanc, Laboratoire Edytem Pôle Montagne
LAFORET Edwige Droit privé	-
LESAFFRE Bernard Climatologie et nivologie Domaine universitaire - Centre d'Etude de la Neige	LEJEUNE Yves Nivologie et interactions neige-climat Domaine universitaire - Centre d'Etude de la Neige
MOUNET Jean-Pierre Sociologie Sports-Tourisme-Environnement Université J. Fourier (Grenoble 1), PACTE-Territoires UMR 5194	MOUNET Jean-Pierre Sociologie Sports-Tourisme-Environnement Université J. Fourier (Grenoble 1), PACTE-Territoires UMR 5194
PERRON Loïc Socio-économie agriculture & territoire SUACi-GIS Alpes du Nord	-
PEYRACHE-GADEAU Véronique Economie territoriale Laboratoire Edytem Pôle Montagne	PEYRACHE-GADEAU Véronique Economie territoriale Université Savoie Mont Blanc, Laboratoire Edytem Pôle Montagne
VILLARET Jean-Charles Botanique alpine Conservatoire Botanique National Alpin	VILLARET Jean-Charles Botanique alpine Conservatoire Botanique National Alpin

PREFECTURE DE L'ISERE 0 8 NOV. 2016 SECTION COURRIER 3

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 21 octobre 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 10 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix Nombres de membres Présents : 18 représentants 23 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 24 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2016/n°41

Objet : Convention de partenariat 2016 entre le Parc, l'AAC (Association des Agriculteurs de Chartreuse) et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc

LISTE DES PRESENTS :

1 ° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2 ° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
ENGRAND Christophe	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	CHENE Gérard
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7 ^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
ARBOR Gérard à BIENASSIS Brigitte
BARRIER Pierre
6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BURGAT Michel à CLARET Jean-Paul
PERRET Jacques à CHENE Gérard
SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc
7ème COLLEGE 1 représentant = 1 voix
HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique
3

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix): 32 Pour : 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention:0

Ne prend (prennent) pas part au vote :0

Objet : Convention de partenariat 2016 entre le Parc, l'AAC (Association des Agriculteurs de Chartreuse) et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc

RAPPEL

Depuis de nombreuses années, le Parc de Chartreuse a développé un partenariat avec les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc et l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC) pour assurer l'animation et la coordination des actions de développement agricole sur le territoire.

Ce partenariat s'est concrétisé par la signature d'un accord cadre pour la durée de la Charte du Parc, il a pour objet :

- de définir les objectifs de travail poursuivis en commun par les partenaires,
- de définir les moyens affectés à l'animation territoriale d'une politique agricole conforme à ces objectifs,
- de préciser les modalités de mise en œuvre du partenariat et les responsabilités des organismes signataires, dans le respect des compétences respectives de chacun.

Suite à la redéfinition de la stratégie de l'AAC et du mode de gouvernance au sein de la mission agriculture du Parc, un nouvel accord cadre, permettant d'intégrer ces évolutions, a été signé en 2014 entre les 4 partenaires.

OBJECTIFS

En déclinaison de ce nouvel accord cadre, le rôle et l'implication de chacun des partenaires sont précisés dans une convention de partenariat annuelle signée entre les différentes parties. Cette convention annuelle définit les modalités de mise en œuvre de l'accord cadre pour l'année 2016 sur le plan technique et financier.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

yndicat

- De valider la Convention de partenariat 2016 entre le Parc, l'AAC et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc.
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 21 octobre 2016, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 24/10/16

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 21 octobre 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 10 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix Nombres de membres Présents : 18 représentants 23 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 24 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2016/n°42

Objet : Soutien au projet « Sur les Pas des Huguenots »

LISTE DES PRESENTS :

1 ° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2 ° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
ENGRAND Christophe	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	CHENE Gérard
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7 ^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

PREFECTURE DE L'ISERE
2 5 OCT, 2016
SECTION COURRIER 3

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	ARBOR Gérard à BIENASSIS Brigitte
	BARRIER Pierre
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BURGAT Michel à CLARET Jean-Paul
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7 ^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix): 32 Pour : 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention:0

Ne prend (prennent) pas part au vote :0

Objet : Soutien au projet « Sur les Pas des Huguenots »

Le projet transnational « Sur les Pas des Huguenots » a été soutenu au titre du programme européen Leader. Les partenaires internationaux (français, suisse, allemand, et italien) avaient pour ce faire signé un accord de partenariat définissant les actions à mener.

Le Parc de Chartreuse a accompagné ce projet en en 2014 et 2015.

Cet accompagnement a porté sur :

- L'adhésion à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation annuelle (1 000 € en 2014 et 2015).
- La participation financière à la réalisation des actions nationales : poursuite de la mission du chef de projet, développement d'outils de communication, organisation d'événements nationaux et fonctionnement de l'association.
- L'animation et la signalisation du parcours pédestre sur le Parc de Chartreuse.

INCIDENCES DU SOUTIEN AU PROJET POUR NOTRE TERRITOIRE

L'association sollicite le Parc de Chartreuse pour un nouveau soutien au titre de l'année 2016 à travers :

- l'adhésion à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation.
- la participation financière à la réalisation des actions : éditions topoguide, site internet (mise à jour), participations salons, diverses éditions (carnet de passage, carte vélo).

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'adhérer à l'association « Sur les Pas des Huguenots » pour un montant de 1 500 €.
- De soutenir les actions de développement de l'association « Sur les Pas des Huguenots » pour un montant de 2 000 €.
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 21 octobre 2016, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

PREFECTURE DE L'ISERE
3 1 OCT. 2016

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTECTION COURRIER 3 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 21 octobre 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 10 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix Nombres de membres Présents : 18 représentants 23 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 24 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2016/n°43

Objet : Opération collective de modernisation en milieu rural - aide à l'investissement

LISTE DES PRESENTS :

1 ° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2 ° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
ENGRAND Christophe	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	CHENE Gérard
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
a e	7 ^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	ARBOR Gérard à BIENASSIS Brigitte
	BARRIER Pierre
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BURGAT Michel à CLARET Jean-Paul
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7 ^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	

Votants (en voix): 32 Exprimés (en voix): 32 Pour: 32 Contre: 0

Abstention:0

Objet : Opération collective de modernisation en milieu rural - aide à l'investissement

Le Parc naturel régional de Chartreuse, l'Avant Pays Savoyard et la Communauté de communes Les Vallons du Guiers ont obtenu les financements afin de continuer dans une 3ème tranche l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR) qui a débuté en 2005.

Cette troisième et dernière tranche notifiée au 3/04/2015 a réellement débutée en juin 2016 avec la signature de la convention multipartenariale dont l'Etat.

Cette opération concerne 26 communes du Parc réparties sur 3 intercommunalités:

- Les 17 communes de Cœur de chartreuse
- 5 communes « ex Balcons Sud » de la Métro
- 3 communes « plateau des petites roches » de la CC du Grésivaudan

Cette opération regroupe différents financeurs pour le périmètre PNR de Chartreuse dont 147 334€ provienne de l'Etat via le Fond d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Le programme de tranche 3 a été élaboré en étroite collaboration et concertation avec les principaux partenaires de l'opération (groupements des acteurs économiques du territoire, chambres consulaires, EPCI et la DIRECCTE).

Destiné à dynamiser les activités économiques de proximité, l'OCMMR intervient sur le tissu des petites entreprises :

- en incitant les commerçants et les artisans qui ont un projet de développement à réhabiliter leurs locaux d'activités et à moderniser leurs outils de production grâce à des aides financières,
- en impulsant des actions de revitalisation sur notre territoire grâce notamment à des formations, au recours au conseil, à la mise en place de manifestations collectives de promotion des métiers.

Aide à l'investissement

La subvention accordée est de 20% du montant de l'investissement hors taxes avec un plancher de dépenses subventionnables de 5 000 € HT et un plafond de 50 000 € HT par entreprise.

Le financement d'une O.C.M.M.R. doit donner lieu à un engagement financier des collectivités territoriales participantes qui est la contrepartie de celui de l'Etat, le principe étant la parité, soit pour les aides à l'investissement, Etat 50%, EPCI 50%.

L'Etat a attribué une subvention au Parc naturel régional de Chartreuse de 117 300€ au titre de l'aide directe aux entreprises. Le Parc de Chartreuse versera cette subvention aux entreprises demandeuses sous réserve de l'avis favorable du comité de pilotage de l'opération et sur présentation de factures acquittées.

Les dossiers présentés ci-dessous seront examinés par le comité de pilotage de l'opération lors de sa séance du 10 octobre 2016.

- ✓ SASU Laurent FERRY à SAINT CHRISTOPHE LA GOTTE Activité Bois de chauffage et services. Création de l'entreprise en avril 2015. Pour augmenter son activité, le gérant doit investir dans une pince à grume, un tunnel de séchage du bois et une ligne de production automatique. La demande de subvention porte sur ce matériel.
- ✓ SARL Sébastien MODELON à SAINT LAURENT DU PONT Activité Boulangerie/pâtisserie.

Reprise de cette boulangerie en 2009 après avoir été salarié 2 ans. Sébastien Modelon a développé en 2010 la partie salé, investit dans du matériel professionnel et refait l'intérieur du magasin et créé un vestiaire pour les salariés (N'a pas sollicité de subvention).

En 2016, il souhaite refaire la devanture extérieure, changer le store afin d'améliorer l'attractivité du magasin et acquérir une nouvelle chambre de fermentation pour gagner en économie d'énergie et améliorer la qualité de ses produits.

- ✓ SARL PENA à SAINT LAURENT DU PONT Fleuriste et Pompes funèbres. Entreprise familiale créée par les parents en 1979, repris par les 2 enfants en cogérance en 2004. La SARL à moderniser son magasin de fleur en 2014 mais n'a pas réalisé d'investissement récent sur les pompes funèbres. Le projet d'investissement porte sur le changement d'éclairage afin de gagner en consommation d'énergie, le rafraichissement des peintures des 3 salons et du hall ainsi que le changement de mobilier afin de maintenir une prestation de qualité.
- ✓ Etablissement MONIN Stéphane à SAINT LAURENT DU PONT Chauffage, Plomberie, Sanitaire, Energies nouvelles.

 Création de l'entreprise en 2007. Reconnu artisan RGE et labellisé Qualisol. Souhaite continuer de développer l'activité liée à l'eau chaude sanitaire solaire. A ce jour il travaille en coopération avec les maçons et charpentiers et utilise leur échafaudage et grue, ce qui implique des contraintes de temps et de calage avec les autres corps de métiers.

Il a donc besoin d'investir dans une grue avec nacelle pour une meilleure sécurité, pour développer l'activité panneaux solaires, gagner en confort de travail (pour porter le matériel lourd notamment les chaudières) et gagner du temps

- ✓ EURL JUGLARET à SAINT LAURENT DU PONT Boucherie, charcuterie. Après 2 ans salariés chez Boucherie Guerre (Entremonts viandes), M. Juglaret a repris une boucherie en 2007 à St Laurent du Pont. Cette commune compte 2 artisans bouchers. En 2013 il a rénové le laboratoire puis acheter du matériel professionnel en 2015. Son chiffre d'affaire est en baisse depuis l'ouverture d'Intermarché le dimanche matin. En 2016, il souhaite refaire la devanture afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité du magasin.
- ✓ SARL LE BEAU REGARD 2 à SAINT PIERRE DE CHARTREUSE Pizzeria. M et Mme ROSSET ont acheté un ancien hôtel en 2012 qu'ils ont transformé en un gite en nom personnel, et aménager leur habitation dans l'autre partie. En 2016, projet de création d'une pizzeria / restauration rapide sous forme juridique SARL. Après plusieurs mois de travaux, ouverture de l'activité de restauration le 2/07/2016 avec un cuisinier recruté. L'activité sera ouverte à l'année soit plus de 10 mois sur 12.

La demande de subvention porte sur l'aménagement intérieur de la salle de restauration et la terrasse.

	Montant des	Répartition de la subvention	
Entreprise dépenses HT	Subvention Etat (FISAC)	Communauté de Communes	
SASU Laurent FERRY	33 283,09€	3 328,31 €	3 328,31 €
SARL Sébastien MODELON	14 014€	1 401.40 €	1 401.40€
SARL PENA	12 737,14 €	1 273,71 €	1 273,71€
Etablissement Stéphane MONIN	50 000 €	5 000,00 €	5 000,00€
EURL JUGLARET	16 800 €	1 680,00 €	1 680,00€
SARL BRG2	27 873,24 €	2 787,32€	2 787,32€
total	154 707,49€	15 470,74 €	15 470,74€

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- D'attribuer sur les crédits de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural, au titre de l'aide directe aux entreprises, une aide maximum de :
 - 3 328,31 € à SASU Ferry,
 - 1 401,40 € à SARL Modelon,
 - 1 273,71 € à SARL Pena,
 - 5 000 € à Ets Stéphane Monin,
 - 1 680 € à l'EURL Juglaret,
 - 2 787,32 € à la SARL BGG2.
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 21 octobre 2016, Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 24/10/16





Le 21 octobre 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 10 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix Nombres de membres Présents : 18 représentants 23 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 25 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2016/n°44

Objet : Approbation de l'opération « Animation de la stratégie Espace Valléen et accompagnement de la mise en place de la gouvernance de la destination Chartreuse »

LISTE DES PRESENTS:

1 ° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2 ° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
ENGRAND Christophe	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	CHENE Gérard
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7 ^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	ARBOR Gérard à BIENASSIS Brigitte
	BARRIER Pierre
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BURGAT Michel à CLARET Jean-Paul
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7 ^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix): 32 Pour : 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention:0

Objet : Approbation de l'opération « Animation de la stratégie Espace Valléen et accompagnement de la mise en place de la gouvernance de la destination Chartreuse »

La démarche expérimentale d'espace « Valléen » vise à construire un projet sur un périmètre cohérent permettant notamment aux territoires de développer leurs spécificités et de réduire leur dépendance au produit neige.

En fin d'année 2015, suite à la validation de la stratégie de l'Espace Valléen Chartreuse, le Parc a déposé un programme d'actions auprès des partenaires financiers du Contrat Espace valléen 2016 – 2020.

L'opération n° 1 du programme d'actions correspond au poste d'animation du projet Espace Valléen. Celle-ci peut bénéficier de financements à travers le FNADT et le FEDER POIA. La mobilisation des subventions nécessite une délibération du Syndicat mixte avec un formalisme particulier.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver ce projet, son contenu, le plan de financement de l'opération d'un montant total de 180.000 € TTC,
- De prendre acte de la participation des co financeurs conformément à la répartition présentée ci-après :

- FEDER POIA 72 000 € TTC - FNADT 36000 € TTC - Autofinancement Parc 72000 € TTC

- De s'engager à apporter un autofinancement à hauteur de 72 000 € TTC et à inscrire cette dépense au budget du Parc,
- De s'engager à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne obtenue est inférieure au montant sollicité,
- De s'engager à pré financer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire
- De préciser que les dates de l'opération sont les suivantes :

- Date de démarrage : 01/01/2016

Date d'achèvement : 31/12/2018

- De s'engager à terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégagement automatique des crédits,
- De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier jusqu'au 31 décembre 2021 en vue de contrôles français ou communautaires
- De solliciter une aide de l'Europe au titre du POIA FEDER 2014-2020,
- De s'engager à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés
- De donner mandat au Président (e) pour déposer ce dossier auprès de l'ensemble des financeurs concernés.
- D'autoriser le Président ce à prendre les engagements juridiques, financiers, comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Wixte

Ainsi fait et délibéré le 21 octobre 2016 one/ o Pour copie conforme, Le Président syndiget a

Publiée le 24/10/16

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 21 octobre 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 10 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix Nombres de membres Présents : 18 représentants 23 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 25 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2016/n°45

Objet : Aides à manifestations octobre 2016

LISTE DES PRESENTS :

1 ° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2 ° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
ENGRAND Christophe	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	CHENE Gérard
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7 ^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

PREFECTURE DE L'ISERE
2 5 OCT. 2016
SECTION COURRIER 3

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	ARBOR Gérard à BIENASSIS Brigitte
	BARRIER Pierre
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BURGAT Michel à CLARET Jean-Paul
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7 ^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix): 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention:0

Objet : Aides à manifestations octobre 2016

Demande formulée par l'association AADEC

Pour la "Passe Montagne ", en janvier 2017, à Entremont le Vieux, il est proposé une aide de 1 000 €.

Demande formulée par le Ski nordique chartroussin

Pour "le biathlon en fête ", 26, 27 et 28 décembre 2016, au Col de Porte, il est proposé une aide de 1 000 €.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les demandes faites telles que proposées ci-dessus,
- D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes.

Ainsi fait et délibéré le 21 octobre 2016, Pour copie conforme, <u>Le</u> Président

Publiée le



BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 21 octobre 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 10 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix Nombres de membres Présents : 18 représentants 23 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 24 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2016/n°46

Objet : Information sur les actions citoyennes et collectives de production d'énergie renouvelable et sur les possibilités d'implication du Parc

LISTE DES PRESENTS:

1 ° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2 ° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
ENGRAND Christophe	PETIT Jean-Paul
GERIN Anne	ROUGIER Alain
	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	CHENE Gérard
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
	7 ^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	ARBOR Gérard à BIENASSIS Brigitte
	BARRIER Pierre
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BURGAT Michel à CLARET Jean-Paul
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7 ^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain	
	5

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix): 32 Pour : 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention:0

Objet : Information sur les actions citoyennes et collectives de production d'énergie renouvelable et sur les possibilités d'implication du Parc

CONTEXTE

La candidature conjointe de la Communauté du Pays Voironnais et du Parc naturel régional de Chartreuse pour devenir « Territoire à énergie positive » (TEPOS) a été retenue en décembre 2015. Les deux territoires partagent désormais le même objectif de transition énergétique visant à atteindre l'autonomie énergétique en 2050. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, les deux collectivités ne peuvent être les seuls maîtres d'ouvrage des actions à mener.

Ainsi, l'enjeu du portage d'actions citoyennes avait bien été identifié dans la candidature TEPOS à travers notamment l'accompagnement à la création de structures citoyennes de production d'énergie renouvelable sur le territoire (structures mobilisant l'épargne des citoyens pour financer des projets d'énergie renouvelables locaux). D'ailleurs, l'initiative n'a pas attendu le soutien du Parc pour se développer. La société BUXIA énergies est née en 2015 à l'initiative de citoyens et d'élus de la commune de La Buisse. De même, une centrale villageoise, Grési 21, s'est créée en avril 2016 avec l'appui de la Communauté de communes du Grésivaudan à Crolles. Elle associe plusieurs communes du Parc (Saint Hilaire, St Pancrasse, St Bernard, Crolles).

IMPLICATION POSSIBLE DU PARC

Pour le PNR Chartreuse, au-delà de l'intérêt économique local, ces projets contribuent à l'atteinte des objectifs fixés par le programme TEPOS en matière de développement des énergies renouvelables locales.

Dans ce cadre, le Parc a tout intérêt à assurer la promotion de ces initiatives citoyennes et à encourager d'autres initiatives en la matière sur le territoire (Communautés de communes Cœur de Chartreuse par exemple).

La démarche et deux projets concrets ayant émergé de manière autonome, il est également possible d'afficher le soutien du Parc à cette initiative également sur le plan financier, même de manière symbolique. En effet, à travers la récente loi de transition énergétique pour la croissance verte, le législateur, pour favoriser le développement local d'énergies renouvelables, a rendu possible de telles dispositions. Ainsi le Code Général des Collectivités Territoriales permet aujourd'hui à une collectivité, par son article L 2253-1, de participer au capital d'une SA ou SAS dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire.

CGCT – Art L2253-1 : (...) « Les communes et leurs groupements peuvent, par délibération de leurs organes délibérants, participer au capital d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiée dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire ou sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire. »

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider l'intérêt du Parc à la promotion et à l'essaimage des démarches citoyennes de production d'énergie renouvelables
- De valider l'étude des possibilités et des conditions de participation au capital de ces démarches.

Ainsi fait et délibéré le 21 octobre 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 24/ 10/16

Syndicat Mixte

Délibération n° BS-2016/n°46

3

DECISIONS DU PRESIDENT

NEANT

ARRETES DU PRESIDENT

NEANT